

Le Port, le 06 FEV. 2026

Direction de L'Economie et de l'Innovation
Service Modernisation et Gestion des ZAE
Contact : Maeva AMIRY
Gestionnaire de dossiers

Tel : 0262 32 12 12

Nos Réf : 2026D/538.../CD/MA/BM

LRAR 2C17633445979

Objet : **ECOPARC - Parcelle BK 231 – Avis sur les conditions de remise en état d'un site soumis à autorisation ICPE en fin d'exploitation**

ECOSTRILL

45 rue Alexis de Villeneuve
97400 SAINT-DENIS

Monsieur Le Gérant,

Dans le cadre de l'opération ZAC Environnement secteur Ecoparc, vous nous avez indiqué qu'une demande d'Autorisation Environnementale est en cours pour l'installation de votre plateforme de pré-traitement des DASRI sur la parcelle BK 231.

Conformément à **l'article D.181-15-2 du Code de l'Environnement**, vous nous avez sollicités pour un avis concernant les conditions de remise en état d'un site Installation Classée pour la Protection de l'Environnement en fin d'exploitation.

Après avoir examiné attentivement les dispositions présentées conformément à l'article **D.181-15-2** du Code de l'Environnement, nous tenons par la présente à vous informer de notre accord sur les conditions de remise en état de ce futur établissement en fin d'exploitation, telles que décrites dans votre demande.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Gérant, l'expression de notre considération distinguée

Le Directeur Général des Services
Par intérim

Jean Louis Lebon

